



Présentation du Portrait de territoire

Le Portrait de territoire met à disposition un ensemble de données statistiques décrivant les différents aspects démographiques sociaux et économiques d'un territoire « à façon » et significatif en terme de population : au moins 2000 habitants.

Ces données sont mises à disposition sous forme de tableaux, de graphiques (21 pages), et de cartes (19 pages).

Systématiquement, les données se rapportant à un territoire sont confrontées aux données équivalentes d'un territoire de référence, en règle générale une zone englobante, département, région ou France métropolitaine.

Pour un territoire, la disponibilité des données dépend essentiellement de sa population, comptabilisée au recensement de la population de 1999 (population sans doubles comptes), elle dépend aussi de la source d'information exploitée. Ainsi la diffusion des données statistiques de certaines sources est soumise au respect des règles sur le secret statistique.

La cartographie proposée prend en compte les règles de sémiologie figurant dans nos publications :

- Les cartes dites « choroplètes », cartes en classes » sont discrétisées sur le territoire choisi. Les limites des classes sont ensuite reportées sur les communes les plus proches, afin de replacer le territoire étudié dans son contexte géographique,
- Les cartes de population en nombre sont représentées par des ronds dont la superficie est proportionnelle à la valeur représentée. Dans ce cas également la cartographie est replacée dans son proche contexte, mais la taille des ronds proportionnels est calée sur le territoire étudié .
- Dans le cas de données statistique issues des sondages, pour mesurer l'imprécision des résultats affichées, la valeur absolue de la variable discrétisée est rajoutée, sous forme de ronds proportionnels, sur les analyses en classes.
- Les données bilocalisées donnent lieu à des représentations spécifiques.

Documentation de chacun des quatorze thèmes

Thèmes du dossier thématique

- 1 - [Territoire](#)
- 2 - [Evolution et structure de la population](#)
- 3 - [Famille -Situation matrimoniale](#)
- 4 - [Emploi - Population active](#)
- 5 - [Formes et conditions d'emploi](#)
- 6 - [Chômage](#)
- 7 - [Salaires et revenus d'activité](#)
- 8 - [Revenus et niveaux de vie](#)
- 9 - [Logement](#)
- 10 - [Diplômes -Formation](#)
- 11 - [Démographie des entreprises](#)
- 12 - [Caractéristiques des entreprises et des établissements](#)
- 13 - [Exploitations agricoles](#)
- 14 - [Tourisme](#)
- 15 - [Economie](#)

1 - Territoire



Description	Ce thème décrit de replacer le territoire dans son contexte géographique et économique
Sources utilisées	La page résumé statistique fait appel à toutes les sources utilisées dans les autres pages La page « Territoires vécus » exploite en outre la source Inventaire communal 1998 relayé par l'Insee en partenariat avec le SCEES , Service central des enquêtes et études Statistiques du ministère de l'Agriculture.
Pôle urbain	Unités urbaines (agglomérations) comptant au moins 5 000 emplois
Communes périurbaines	Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'unité urbaine
Communes multipolarisées	Communes ou unités urbaines dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec aucune d'entre elles
Pôle d'emploi de l'espace rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant de 1 000 à 1 500 emplois
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural
Autres communes de l'espace à dominante rural	Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural
Pôle de services intermédiaires	Communes possédant les 16 équipements de la gamme intermédiaire des commerces services financiers et locaux, services de santé privé.



2 - Evolution et structure de la population

Description	Ce thème décrit l'évolution et la structure par âge et par sexe de la population de tous les territoires ; et la structure de la population par catégories socio-professionnelles
Source(s) utilisée(s)	Recensements de la population de 1990 et 1999 État civil
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières :</p> <p>l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ;</p> <p>l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ;</p> <p>l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années.</p> <p>Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge « 0 » représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée « 0 » représente les 0 à 4 ans.</p>
Catégorie socio-professionnelle	<i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i>
Population sans doubles comptes	<p>La population sans doubles comptes (PSDC) comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- la population des logements, y compris les élèves internes et les militaires séjournant dans un établissement d'une autre commune et ayant leur résidence personnelle dans la commune ;- la population des collectivités de la commune : travailleurs en foyer, étudiants en cité universitaire, personnes âgées en maison de retraite, hospitalisés de longue durée, religieux, personnes en centre d'hébergement de courte ou de longue durée, autres : handicapés... ;- les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et les marinières ;- la population des établissements pénitentiaires de la commune ;- les militaires et élèves internes vivant dans un établissement de la commune et n'ayant pas d'autre résidence. <p>Le concept de population sans doubles comptes est utilisé pour calculer la population d'un ensemble de communes, chaque personne étant alors prise en compte une seule fois. C'est le cas, par exemple, pour la population d'un département.</p>
Pyramide des âges	<p>La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné.</p> <p>Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.</p> <p>Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci</p>

	avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.
Solde migratoire	Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.
Solde naturel	Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif. Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.
Taux de natalité	Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.
Taux de mortalité	Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.
Taux de Variation annuel moyen	Le taux de variation annuel de la population sans doubles comptes, en %, est calculé de la façon suivante : $Tvar \text{ de } n-1 \text{ à } n = \frac{P_{sdc} n - P_{sdc} n-1}{n_{ban}} * 100 \quad \text{si } P_{sdc} n-1 \neq 0$ <p>Où nban est l'intervalle intercensitaire soit :</p> <p>9,010 pour l'évolution entre les recensements de 1990 et 1999</p> <p>8,005 pour l'évolution entre les recensements de 1982 et 1990</p> <p>Par convention si $P_{sdc} n-1=0$ alors $Tvar=0$</p>
Taux de Variation annuel moyen dû au solde naturel	Il s'agit du taux de variation annuel (en %) expliqué par l'excédent naturel. Il se calcule suivant la formule suivante : Formule de calcul pour la période 90-99 : $TVAM99 = \frac{TVAR99 * (NAIS90-99 - DECE90-99)}{(PSDC99 - PSDC90)} \quad \text{si } PSDC99 - PSDC90 \neq 0,$ <p>ou $TVAM99 = \frac{2 * (NAIS90-99 - DECE90-99) * 100}{9,010 * (PSDC99 + PSDC90)}$</p> <p>si $PSDC99 - PSDC90 = 0$ et $PSDC90 \neq 0$,</p> <p>ou $TVAM99 = 0$ si $PSDC99 = PSDC90 = 0$</p>
Taux de Variation annuel moyen dû au solde migratoire	Il s'agit du taux de variation annuel (en %) expliqué par le solde migratoire. Formule de calcul pour la période 90-99 $TVAS99 = \frac{TVAR99 * ((PSDC99 - PSDC90) - (NAIS90-99 - DECE90-99))}{(PSDC99 - PSDC90)}$



3 - Famille - Situation matrimoniale



Description:	Structure des ménages et des familles selon le nombre de personnes, le nombre d'enfants l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.
Sources utilisées	Recensement de la population de 1999, Exploitation complémentaire lieu de résidence Recensement de la population de 1990, Exploitation au quart lieu de résidence
Âge	L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières : l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ; l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ; l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années. Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge « 0 » représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1 ^{er} janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée « 0 » représente les 0 à 4 ans.
Catégorie socio-professionnelle	<i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i>
Famille	Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).
Famille monoparentale	Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).
Ménage	Un ménage (ou encore un ménage ordinaire), au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».
Personne de référence de la famille	La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale
Personne de référence du ménage	La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

4 - Emploi - Population



Description	Structure de la population active qui travaille ou qui habite sur le territoire choisi. Ce territoire est le lieu de travail des personnes actives ayant un emploi et il est le lieu de résidence de la population active (ayant un emploi ou au chômage) qui habite sur ce territoire.
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières :</p> <p>l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ;</p> <p>l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ;</p> <p>l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années.</p> <p>Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge « 0 » représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée « 0 » représente les 0 à 4 ans.</p>
Actifs ayant un emploi (population active occupée)	<p>La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.</p> <p>Les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie des actifs ayant un emploi.</p>
Chômeur au sens du recensement	Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) sauf si elles ont, en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.
Catégorie socio-professionnelle	<i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i>
Emploi au sens du recensement de la population	<p>Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.</p> <p>Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'enquête.</p>
Incertitude	<p>Voir : Secteur d'activité</p> <p>Au recensement de 1990, les activités ont été codifiées selon la nomenclature d'activités et de produits (NAP).</p> <p>En 1993 cette nomenclature a été remplacée par la nomenclature d'activités française (NAF), utilisée pour la codification des activités au recensement de 1999.</p> <p>Pour rapprocher les données sectorielles des deux recensements, les données de 1990 ont été recodifiées. Un niveau d'incertitude peut être calculé en rapportant, pour un secteur donné, l'effectif de 1990 recodifié en NAF à l'effectif de 1990 en NAP.</p>

Nomenclature économique de synthèse (NES)	<i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i>
Population active	<p>La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.</p> <p>La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du Bureau International du Travail (BIT), au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.</p>
Secteur d'activité	<p>Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.</p>
Taux d'activité	<p>Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.</p>
Taux de chômage	<p>Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).</p> <p>On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, ...</p> <p>Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.</p>



5 - Formes et conditions d'emploi



Description	Sous le thème Formes et conditions d'emploi, sont présentées des données sur différentes formes d'emploi (salariés, non salariés, type de contrats,...) ainsi que des données sur les déplacements domicile - travail .
Sources utilisées	Recensement de la population 1999, Exploitation principale lieu de résidence Recensement de la population 1990, Exploitation exhaustive Recensement de la population 1990, Exploitation au quart
Actifs ayant un emploi (population active occupée)	La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale. Les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie des actifs ayant un emploi.
Déplacements domicile - travail	Déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Pour la métropole, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent : - dans le même commune - dans deux communes différentes : de la même unité urbaine de la même zone d'emploi du même département de la même région autre que ci dessus Dans le cas des DOM, on répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent : - dans la même commune - dans deux communes différentes dont de la même unité urbaine Les découpages géographiques particuliers que constituent les unités urbaines et les zones d'emploi ne sont pas emboîtés et ne sont pas toujours entièrement compris dans un seul département . Ainsi la commune de lieu de travail peut être dans un autre département, tout en étant dans la même unité urbaine. Certaines personnes exerçant des professions particulières telles que « chauffeur-routier », "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin-pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail, sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

6 - Chômage



Description	Ce thème décrit l'évolution des indicateurs du chômage et les caractéristiques des demandeurs d'emploi.
Sources utilisées	Statistiques du marché du travail Enquête emploi Recensement de la population 1999, Exploitation principale
ANPE	Créée en 1967, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour missions d'assister les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, d'aider les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés, de participer à la mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité géographique et professionnelle et l'adaptation aux emplois et de mettre en place les aides publiques destinées à faciliter l'embauche et le reclassement des salariés. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
Chômeur (au sens du BIT)	En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : - être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; - chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement. <i>Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).</i>
Demandeur d'emploi de longue durée	Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.
Demandeur d'emploi en fin de mois	Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 2, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel

Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 3, hors activité réduite	Ces personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée déterminée
Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 ou 3, hors activité réduite	Ces personnes sont dans une situation de chômage proche de celle donnée par le Bureau international du travail (BIT)
Enquête emploi	Réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis à vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages, est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.
Estimations d'emploi	Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.
Taux de chômage	Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, ... Remarque : le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.
Taux de chômage au sens du BIT	Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.



7 - Salaires et revenus d'activité



Description	<p>Les données proviennent des déclarations annuelles de données sociales (DADS, cf. § Sources utilisées dans le dossier thématique). Elles concernent les salariés du secteur privé et semi public qui résident dans la zone étudiée, à l'exception des salariés des collectivités territoriales, du secteur agricole, des services domestiques et des activités extra-territoriales.</p> <p>Les chefs d'entreprise, les apprentis-stagiaires, les emplois aidés, les salariés dont le nombre d'heures travaillées est nul et les postes non annexes (postes dont le volume de travail associé est « insuffisant ») sont exclus du champ étudié.</p>
Sources utilisées	Déclaration annuelle de données sociales (DADS), Fichier poste au lieu de résidence
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique.
Salaires net horaire moyen	<p>Résultat du quotient de la masse des salaires rapportée au nombre d'heures salariées.</p> <p>Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables).</p> <p>Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.</p>
Temps complet	Les postes à temps complet correspondent à des postes sur lesquels les personnes effectuent la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise.
Temps partiel	Les postes à temps partiel correspondent aux postes qui ne sont pas à temps complet.



8 - Revenus et niveaux de vie

Description	Le revenus des ménages sont appréhendés à travers le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
Sources utilisées	les statistiques des impôts et revenus des foyers fiscaux portent sur les foyers fiscaux (un foyer fiscal correspond à une déclaration fiscale) et sont issues des déclarations d'impôt sur les revenus des personnes physiques à la Direction générale des Impôts (DGI) ; .
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique. .
Foyer fiscal	Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.
Impôt sur le revenu	Pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS. Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.
Revenu imposable	Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère. C'est un revenu annuel net et global : <ul style="list-style-type: none">- le contribuable est imposable chaque année ;- les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ;- les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10% et l'abattement de 20% pour les salaires par exemple) ;- les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes. Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu

9 - Logement



<p>Description</p>	<p>Le thème présente les caractéristiques du parc immobilier dans son ensemble et des résidences principales en particulier : ancienneté, destination, occupation, peuplement et mobilité résidentielle.</p> <p>Entre la métropole et les départements d'outre mer, les questionnaires Logement des recensements de la population présentent quelques différences. Les tableaux et graphiques ne sont donc pas tous les mêmes. Pour cette raison, il n'est pas possible d'éditer de fiche statistique sur ce thème au niveau France entière.</p> <p>Le nombre de logements peut différer de quelques unités selon l'exploitation du recensement dont il est issu.</p>
<p>Sources utilisées</p>	<p>Recensements de la population, dénombrement (de 1968 à 1999) Recensement de la population de 1999, Exploitation principale Recensement de la population de 1990, Exploitation exhaustive</p>
<p>Locataire, sous-locataire</p>	<p>Le statut de locataire ou sous-locataire concerne les locations de logements loués vides ou meublés ainsi que les chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale de l'individu ou du ménage.</p>
<p>Logé gratuitement</p>	<p>Les personnes logées gratuitement sont, par exemple, des personnes logées chez leurs parents, des amis ou leur employeur, etc.</p>
<p>Logement</p>	<p>Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule...); - indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. <p>Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées (dans ce cas, les services collectifs assurés sont facultatifs, sinon ces logements pour personnes âgées sont des logements collectifs), les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.)</p>
<p>Logement vacant</p>	<p>Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).
<p>Ménage</p>	<p>Un ménage (ou encore un ménage ordinaire), au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.</p> <p>Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant « hors ménages »</p>

	ordinaires ».
Propriétaire	Le statut de propriétaire du logement inclut les différentes formes d'accession à la propriété.
Résidence principale	Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.
Résidence secondaire	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.
Taux de vacance	Part des logements vacants dans l'ensemble des logements



10 - Diplômes - Formation



Description	Sont présentés d'une part le taux de scolarisation par âge et son évolution et d'autre part la répartition de la population selon les diplômes obtenus.
Sources utilisées	Recensement de la population de 1999, Exploitation principale Recensement de la population de 1990, Exploitation au quart
Âge	<p>L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé de différentes manières</p> <ul style="list-style-type: none">- l'âge en années révolues est celui atteint au dernier anniversaire ;- l'âge atteint au cours de l'année : âge en différence de millésimes, différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance. Il sert à définir une génération ;- l'âge exact : il mesure la durée précise écoulée depuis la naissance, il varie à tout moment et s'exprime en année, mois et jour ou en dixième et centième d'années. <p>Le concept utilisé dans le dossier thématique est l'âge calculé en différence de millésimes. C'est l'âge atteint pendant l'année en cours. Le recensement de 1999 a eu lieu le 8 mars 1999, l'âge « 0 » représente seulement les naissances ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 7 mars 1999. Sur la pyramide des âges, la tranche notée « 0 » représente les 0 à 4 ans.</p>
Diplôme	Dernier diplôme obtenu
Taux de scolarisation	Rapport de la population inscrite dans un établissement d'enseignement à la population totale de la classe d'âge.

11 - Démographie des entreprises



Description	Sont présentées les caractéristiques et l'évolution des créations d'entreprises et d'établissements.
Sources utilisées	Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène)
Champ ICS	L'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.
Création d'entreprise	La statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire SIRENE. Les créations d'entreprise sont classées en trois catégories, créations pures, créations par reprise, et réactivation. Toute entreprise personne morale ou personne physique n'ayant pas eu antérieurement d'activité non salariée est inscrite au répertoire lors de sa déclaration de démarrage d'activité et reçoit alors un numéro d'identification. Elle est comptabilisée dans la statistique de créations, à partir de sa date de début d'activité économique : - en création pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise. On parle aussi de création "ex nihilo" ; - en création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce, etc.). Une personne physique, ayant eu par le passé une activité non salariée quelle qu'elle soit et reprenant une activité non salariée, retrouve le numéro d'identification qui lui avait été précédemment attribué. L'opération est alors comptabilisée, dans tous les cas, en création par réactivation.
Création d'établissement	La création d'établissement est prise dans un sens non restrictif d'établissement nouvellement actif. Elle intègre tous les mouvements économiques qui permettent d'accroître les moyens de production en les créant, les réactivant ou les activant économiquement, mais aussi en les maintenant en exploitation grâce à un changement d'exploitant. On distingue : - la création pure ou ex-nihilo qui correspond à la création d'un établissement économiquement actif jusqu'alors inexistant, ayant pour conséquence l'exploitation de nouveaux moyens de production ; - la création par reprise d'un établissement dans le cas où une entreprise reprend totalement ou partiellement l'activité d'un établissement économique d'une autre entreprise ; - la réactivation dans le cas où un établissement d'une personne physique qui avait cessé son activité redevient économiquement actif ; - l'activation économique dans le cas d'un établissement qui n'exploitait pas les moyens de production et se met à les exploiter.
Entreprise	L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

	<ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL). <p>L'entreprise est localisée à l'adresse de son siège social.</p>
Établissement	<p>L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.</p> <p>Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises</p>
Nomenclature économique de synthèse (NES)	<p><i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i></p>
Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)	<p>Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon.</p> <p>Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.</p>
Secteur d'activité	<p>Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.</p>



12 - Caractéristiques des entreprises et des établissements



Description	Ce thème décrit la structure selon l'activité ou selon la taille en effectif salarié des établissements actifs du territoire choisi à partir des données du système d'information CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif).
Source utilisée	CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)
Restrictions de diffusion	Application des règles du secret statistique. L'agriculture, la défense et l'intérim sont des activités exclues du champ.
CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)	<p>C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.</p> <p>Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).</p> <p>Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) ; - des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) ; - et des fichiers de paye de la fonction publique d'état. <p>Remarque : les données relatives à une année concernent des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.</p>
Entreprise	<p>L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; - l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL). <p>L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.</p>
Établissement	<p>L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.</p> <p>Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises</p>
Établissement siège	Lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).
Nomenclature économique de synthèse (NES)	<i>cf. § « Les nomenclatures utilisées dans le dossier thématique »</i>

Secteur d'activité	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée, cf. incertitude). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.



13 - Exploitations agricoles



Description	<p>Les chiffres clés concernent la main d'œuvre, les surfaces agricoles, les productions des exploitations agricoles.</p> <p>Les questionnaires du recensement de l'agriculture présentent des différences pour décrire les spécificités agricoles de la métropole et des départements d'outre mer. De ce fait, les tableaux et graphiques ne sont pas tous les mêmes. Ces différences ne permettent pas d'éditer de statistiques par thème sur les exploitations agricoles au niveau France entière.</p>
Sources utilisées	<p>Agreste, Recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole Agreste, Recensements agricoles de 1989 et 2000 dans les DOM</p>
Restrictions de diffusion	<p>Application des règles du secret statistique.</p>
Chef d'exploitation agricole et coexploitant	<p>Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.</p>
Exploitation agricole	<p>Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire des produits agricoles ; - avoir une gestion courante indépendante ; - atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux. <p>Ce seuil a été défini de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ; - ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ; - ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production. <p>Remarque : le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole et ne coïncide pas avec celui du répertoire d'entreprises SIRENE.</p>
Exploitation professionnelle	<p>Donnée du recensement agricole de métropole. Exploitation qui emploie 0,75 unité de travail annuel et dont la marge brute standard est égale ou supérieure à 12 hectares équivalent blé (ou à 8 unités de dimensions européenne)..</p>
Exploitations en faire valoir direct	<p>Donnée du recensement agricole des DOM. Ce sont des exploitations pour lesquelles le responsable économique et financier (personne physique ou morale pour le compte de laquelle l'exploitation est mise en valeur) ou les associés sont propriétaires. Pour la Guyane, elles comprennent les exploitations en « occupation sans titre » ou en « droits de communauté d'habitants ».</p>
Orientation technico-économique des exploitations agricoles	<p>Afin de comparer des productions agricoles de nature différente, on traduit chacune d'elles en une unité commune à l'aide de coefficients de marge brute standard (MBS), qui représentent la différence entre la valeur standard de la production et les coûts spécifiques associés à cette production.</p> <p>Chaque coefficient se rapporte à un hectare de culture ou à une tête de cheptel. On calcule la marge brute standard des différentes productions, ainsi que la marge brute</p>

	<p>totale de l'exploitation.</p> <p>La part relative des MBS des différentes productions dans la MBS totale permet de classer chaque exploitation dans une orientation technico-économique des exploitations (OTEX) en fonction de sa spécialisation.</p> <p>L'OTEX est une classification européenne.</p>
Superficie agricole utilisée	<p>La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers ...).</p>
Unité de travail annuel (UTA)	<p>L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.</p> <p>On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées.</p> <p>On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.</p>





Description	Ce thème décrit le confort ou l'ancienneté des hébergements touristiques : hôtels, campings, résidences secondaires.
Sources utilisées	Enquêtes hébergements touristiques Recensement de la population de 1999
Hôtellerie homologuée	Les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 4 étoiles luxe ; les conditions requises pour ce classement portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.
Hôtellerie de plein air (camping)	Les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention "loisir" ou "tourisme", dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Remarque : un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.
Résidence secondaire	Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.



Description	La fiscalité directe locale comporte quatre impôts principaux : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.
Source utilisée	La source utilisée est le fichier des informations par commune extraites, pour les quatre taxes de fiscalité directe locale du fichier source du recensement des éléments d'imposition (REI) établi par la Direction générale des impôts du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il contient les émissions, c'est à dire le montant de l'impôt dû au titre de l'année par les personnes inscrites au rôle général correspondant.
Restrictions de diffusion	La diffusion de ces données est soumise aux règles du secret statistique et fiscal.
Taxe foncière sur les propriétés bâties	La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis en France. Les propriétés bâties imposables sont constituées de toutes les constructions fixées au sol à perpétuelle demeure et présentant le caractère de véritables constructions. La base d'imposition est constituée par le revenu cadastral égal à 50% de la valeur locative cadastrale, telle qu'elle résulte des mises à jour régulières effectuées par l'administration.
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	La taxe foncière sur les propriétés non bâties est établie annuellement sur les propriétés non bâties de toute nature situées en France, à l'exception de celles qui sont expressément exonérées. La base d'imposition est constituée par le revenu cadastral égal à 80% de la valeur locative cadastrale, telle qu'elle résulte des mises à jour régulières effectuées par l'administration.
Taxe d'habitation	La taxe d'habitation est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité : propriétaire ou locataire. La taxe d'habitation est calculée d'après la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation résultant des évaluations foncières des propriétés bâties mises à jour par l'administration.
Taxe professionnelle	La taxe professionnelle est due chaque année par les personnes physiques ou les personnes morales qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée. La base brute de la taxe professionnelle est déterminée à partir des éléments concernant l'avant dernière année civile avant la taxation. Elle est constituée de quatre composantes : <ul style="list-style-type: none"> - la valeur cadastrale des locaux passibles d'une taxe foncière ; - la valeur locative des équipements et biens mobiliers ; - 10 % des recettes des professions libérales employant moins de 5 salariés ; - un pourcentage des salaires versés par le redevable. <p>La loi de finances 1999 a décidé la suppression progressive en cinq ans de cette composante.</p>

Bases nettes	Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux. Sur ces bases brutes, les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases nettes qui sont réellement imposées.
Produits	Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits .
Organisme à Fiscalité Propre	Sous le terme Organisme à Fiscalité Propre (OFP) , sont regroupés, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et de villes, les districts à fiscalité propre, les communautés urbaines et les syndicats d'agglomération nouvelle.



Sources utilisées par les différents thèmes

A.N.P.E

Il s'agit de l'exploitation des données administratives relatives aux offres et demandes d'emploi déposées à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Les demandes d'emploi comptabilisent les demandeurs d'emploi, classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. La mise à disposition de ces données est mensuelle et trimestrielle.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail des relations sociales et de la solidarité produit des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

CLAP : La Connaissance locale de l'appareil productif

CLAP fournit des données d'emploi salarié au lieu de travail, sur l'ensemble des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice, qu'ils soient employeurs ou non.

L'effectif au 31 décembre devrait être égal à la somme du nombre de postes du fichier détail. Mais en raison de déclarations regroupées sur un seul établissement (généralement au niveau de l'entreprise), des redressements sont opérés pour ventiler au mieux les effectifs, mais sont impossibles au niveau des postes.

DADS : Les Déclarations annuelles de données sociales

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 95 de la NAF) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF).

Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales

DGI : Les Statistiques sur les impôts et le revenu des foyers fiscaux de la Direction générale des impôts

Il s'agit de l'exploitation des déclarations anonymisées relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Enquêtes hébergements touristiques :

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est réalisée mensuellement par l'Insee en partenariat avec la Direction du tourisme. Elle bénéficie dans la plupart des régions d'une extension d'échantillon financée par les partenaires locaux du tourisme. Elle couvre les hôtels classés et les hôtels de chaîne non classés.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'Insee en partenariat avec la Direction du tourisme. Le champ de cette enquête est l'ensemble des campings classés de France métropolitaine possédant un emplacement de passage, quel que soit leur mode de gestion (y compris les campings municipaux, exclus du champ de l'enquête annuelle d'entreprises dans les services). Les campings ne possédant que des emplacements loués à l'année ne sont pas enquêtés. L'enquête, exhaustive, se déroule au cours de la saison d'été (mai à septembre).

État civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil.

Recensements agricoles

Il s'agit des recensements agricoles de 1988 et 2000 en métropole.

Recensements de 1990 et 1999

Ils ont fait l'objet :

- d'un **dénombrement** qui fournit un premier comptage par commune de la population et des logements ;
- d'une **exploitation principale** qui traite une partie des informations pour l'ensemble des questionnaires. Cette exhaustivité lui permet d'être significative à tous les échelons géographiques ;
- d'une **exploitation complémentaire** qui traite l'ensemble des informations (profession, modes de vie familiaux,...) selon un sondage au quart. Les résultats ne sont significatifs que sur des zones géographiques d'une certaine taille. La précision est d'autant plus forte que la population du territoire est importante.

Le Répertoire des entreprises et des établissements (REE Sirène)

Les fichiers annuels de créations, issus du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE/Sirène), couvrent la France métropolitaine et les DOM. Le champ ICS étudié se limite à l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services en excluant l'agriculture, les institutions financières et toute unité sans réalité économique. Les créations se produisent à l'occasion de différents événements qui concernent soit l'entreprise soit les moyens de production qui lui sont rattachés. Elles sont toujours associées à la création d'au moins un établissement économiquement actif.

Nomenclatures utilisées dans le dossier thématique

Nomenclature économique de synthèse (NES)

La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique.

Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visent à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production.

La NES comprend trois niveaux comportant respectivement 16, 36 et 114 positions. Il est également possible de regrouper les activités en 5 postes.

Catégorie socioprofessionnelle (PCS)

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

Cette version (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003.

La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Il existe une version de la nomenclature des professions plus détaillée à l'usage des entreprises, dite PCS-ESE-2003.

Signes conventionnels utilisés

Dans les tableaux :

nd Résultat non disponible

c Résultat confidentiel par application des règles sur le secret statistique

/// Absence de résultat due à la nature des choses.

Sur les cartes

 Division par zéro

 Secret statistique

Composition du Portrait de territoire avec cartes

Thème	Titre de la page	N° de la page
Territoire	Carte de situation	1
	Composition de la zone (liste)	2
	Résumé statistique	3
	Carte des territoires vécus	4
Population	Evolution et structure de la population (page 1)	5
	Evolution et structure de la population (page 2)	6
	Famille-Situation matrimoniale	7
	Evolution et structure de la population (cartes-page 1)	8
	Evolution et structure de la population (cartes-page 2)	9
	Evolution et structure de la population (cartes-page 3)	10
	Evolution et structure de la population (cartes-page 4)	11
	Famille-Situation matrimoniale (cartes)	12
Travail-emploi	Emploi-Population active (page 1)	13
	Emploi-Population active (page 2)	14
	Formes et conditions d'emploi	15
	Chômage	16
	Emploi-Population active (cartes-page 1)	17
	Emploi-Population active (cartes-page 2)	18
	Migrations domicile-travail (cartes)	19
	Chômage (cartes)	20
Revenus-salaires	Salaires et revenus d'activité	21
	Revenus et niveau de vie - IRPP	22
	Revenus et niveau de vie - IRPP (cartes)	23
Conditions de vie - société	Logements (page 1)	24
	Logements (page 2)	25
	Logements (page 3)	26
	Logements (cartes-page 1)	27
	Logements (cartes-page 2)	28
	Logements (cartes-page 3)	29
	Logements (cartes-page 4)	30
Enseignement - éducation	Diplômes-Formation	31
	Diplômes-Formation (cartes)	32
Entreprises	Démographie des entreprises (page 1)	33
	Démographie des entreprises (page 2)	34

	Caractéristiques des entreprises et des établissements	35
Agriculture	Exploitations agricoles	36
	Exploitations agricoles (cartes)	37
Services, transport, tourisme	Tourisme	38
	Tourisme (cartes)	39
Economie	Fiscalité directe locale	40

Composition du Portrait de territoire sans cartes

Thème	Titre de la page	N° de la page
Territoire	Carte de situation	1
	Composition de la zone (liste)	2
	Résumé statistique	3
Population	Evolution et structure de la population (page 1)	4
	Evolution et structure de la population (page 2)	5
	Famille-Situation matrimoniale	6
Travail-emploi	Emploi-Population active (page 1)	7
	Emploi-Population active (page 2)	8
	Formes et conditions d'emploi	9
	Chômage	10
Revenus-salaires	Salaires et revenus d'activité	11
	Revenus et niveau de vie - IRPP	12
Conditions de vie - société	Logements (page 1)	13
	Logements (page 2)	14
	Logements (page 3)	15
Enseignement - éducation	Diplômes-Formation	16
Entreprises	Démographie des entreprises (page 1)	17
	Démographie des entreprises (page 2)	18
	Caractéristiques des entreprises et des établissements	19
Agriculture	Exploitations agricoles	20
Services, transport, tourisme	Tourisme	21
Economie	Fiscalité directe locale	22

SOMMAIRE

Présentation du Portrait de territoire.....	1
Documentation de chacun des quatorze thèmes.....	2
1 - Territoire.....	3
2 - Evolution et structure de la population.....	4
3 - Famille - Situation matrimoniale	5
3 - Famille - Situation matrimoniale	6
4 - Emploi - Population	7
5 - Formes et conditions d'emploi.....	9
6 - Chômage.....	10
7 - Salaires et revenus d'activité.....	11
7 - Salaires et revenus d'activité.....	12
8 - Revenus et niveaux de vie.....	13
9 - Logement	14
10 - Diplômes - Formation.....	16
11 - Démographie des entreprises.....	17
12 - Caractéristiques des entreprises et des établissements.....	18
12 - Caractéristiques des entreprises et des établissements.....	19
13 - Exploitations agricoles	20
13 - Exploitations agricoles	21
Sources utilisées par les différents thèmes.....	26
Nomenclatures utilisées dans le dossier thématique.....	28
Signes conventionnels utilisés	29
Composition du Portrait de territoire avec cartes	30
Composition du Portrait de territoire sans cartes.....	31

